

# Chenilles processionnaires : attention aux poils

Depuis quelques semaines des colonies de chenilles processionnaires, nuisibles pour l'homme et les animaux, sont apparues dans les espaces verts de la place de l'église. Attachée à la préservation de la biodiversité, la Ville a préféré la pédagogie et la prévention (grâce à des périmètres de sécurité) aux mesures d'éradication des insectes. Comment les reconnaître ? Quel danger ? Quelles précautions s'imposent ? On vous explique tout ici.



## Comment les reconnaître ?

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils, de couleur brune et noire. De janvier à mai, elles descendent le long du tronc en procession, pour aller s'enfouir dans le sol, où chacune des chenilles va entrer en chrysalide. De juin à août, les papillons adultes sortent de terre et s'envolent. S'ensuit l'accouplement, les petites chenilles éclosent après 45 jours. De juin à septembre, elles forment leur cocon de soie et se déplacent la nuit pour s'alimenter.

## Quel danger ?

Leurs poils, dispersés par le vent ou l'activité humaine, peuvent provoquer des réactions allergiques, des troubles oculaires ou respiratoires chez l'homme et l'animal de compagnie. Elles sont capables de projeter leurs poils en l'air lorsqu'elles se sentent menacées. Ceux-ci, en forme de harpons, sont très urticants et allergisants. Enfin, les chenilles ne provoquent pas directement la mort des arbres, mais les affaiblissent ce qui les rend vulnérables à d'autres prédateurs ou maladies.

## Quelles précautions s'imposent ?

- Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid;
- je ne me promène pas sous les arbres porteurs de nids
- je porte des vêtements longs ;
- j'évite de me frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- en cas de doute, je prends une douche et je change de vêtements ;
- je lave les fruits et les légumes de mon jardin ;
- j'évite de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.

## Infos pratiques

Si vous remarquez des chenilles processionnaires sur le domaine public, contactez la Direction des

Si vous remarquez des chenilles processionnaires sur le domaine public, contactez la Direction des services techniques, de l'aménagement urbain et de l'environnement.

Contact

**Direction des services techniques, de l'aménagement urbain et de l'environnement**

EcoParc des Cettons

19 rue Panhard Levassor

78570 Chanteloup-les-Vignes

01 34 01 10 55

Documents

[Les bons gestes à adopter](#)